

Questions parlementaires

7 Mai 2020

Réponse aux questions en plénière sur le Conseil National de Sécurité du 6 mai

Le prononcé fait foi.

Merci, monsieur le président.

Laissez-moi d'abord commencer cette intervention par quelque chose qui malheureusement devient une habitude c'est-à-dire l'analyse de l'évolution des données épidémiologiques .

- Le taux de reproduction du virus continue de baisser. Ça, c'est plutôt une bonne nouvelle. Il était estimé en début de semaine à 0,6 contre 0,79 il y a 10 jours.
- Le nombre de nouvelles hospitalisations enregistrées chaque jour continuer également de diminuer.
- Et depuis ce dimanche, moins d'un tiers des lits en soins intensifs sont occupés.
- Le nombre de lits d'hôpitaux occupés a aussi été divisé par deux par rapport à début avril, on est à 3000 au lieu de 6000.
- Et effectivement, le nombre de décès semble se stabiliser. Mais si chaque vie sauvée est une victoire, cela ne permet pas d'atténuer la souffrance de ceux confrontés à la perte d'un proche.

Ce sont des évolutions positives disais-je mais cela n'empêche pas de continuer à considérer de sa pleine envergure la difficulté de la situation.

Grâce aux efforts de tous et au professionnalisme du personnel soignant, un assouplissement des mesures de confinement est aujourd'hui possible.

Pour ce qui est du déconfinement proprement dit, nous ne parlons en effet pas réellement d'un déconfinement. Nous parlons plutôt **d'un « assouplissement du confinement » plutôt que d'un « déconfinement »** :

- Cela reflète davantage le phasage du processus ;
- Notre liberté reprendra ses droits, pas à pas et lentement, au rythme de l'amélioration de la situation sanitaire.

Je vous rappelle que ce lundi nous sommes entrés dans la première phase du plan de déconfinement, qui a vu le redémarrage d'une partie de notre économie.

- Et j'aimerais ajouter que derrière ces entreprises et ces commerces qui ont pu reprendre leurs activités, il y a des emplois. Et derrière ces emplois, il y a des hommes et des femmes qui veulent se réaliser et gagner leur vie, tout simplement.

Sur la base de l'évolution de la situation sanitaire et d'autres indicateurs tels que la disponibilité des équipements de protection ainsi que l'opérationnalité du testing et du tracing, et je reviendrai sur ces points, les experts ont donné leur **feu vert pour entamer la phase suivante du plan de déconfinement**.

Nous savons que l'éloignement de ceux que l'on aime devient difficile, voire insupportable. Cette détresse affective, nous l'entendons et nous la partageons.

- C'est pourquoi le Conseil national de sécurité a décidé de permettre un élargissement supplémentaire des contacts sociaux dès dimanche prochain. Pour rappel et ce point est très important : il est possible à l'heure actuelle de voir deux personnes ? toujours les mêmes ? à l'extérieur pour une promenade. Une promenade, une petite balade ou faire du sport ensemble, peu importe. Cette possibilité reste d'application, même pour les plus jeunes.
- À partir du 10 mai, chaque foyer pourra accueillir à son domicile jusqu'à maximum 4 personnes, toujours les mêmes, et en respectant certaines conditions pour limiter les risques.
- Nous sommes conscients qu'il faudra poser des choix. Nous savons que choisir, c'est renoncer. Mais nous tenons à offrir cette bulle d'air.
- Afin de limiter le nombre de contacts favorisant la dispersion du virus, il faudra veiller à limiter ces contacts aux mêmes personnes.
- Le contrat social veut donc que les personnes invitées s'engagent à ne voir personne d'autre.
- Il est primordial et reste primordial que chacun continue d'observer les distances de sécurité ; ce point reste l'élément clé pour préserver notre santé.
- Il est évident que les règles relatives au déconfinement seront toujours plus compliquées que celles d'un simple confinement. C'est pourquoi nous devons pouvoir compter sur le sens de la citoyenneté et des responsabilités de chacun. Il s'agit-là d'éléments clés de la stratégie de déconfinement.
- Ça ne signifie pas madame Fonck que l'on place sur les épaules des citoyens toute la responsabilité de la situation actuelle et encore moins que la population belge est incapable de comprendre qu'en respectant les règles, elle s'assure deux choses : non seulement sa propre sécurité et celle des gens qui lui sont chers, mais aussi le maintien du peu de liberté qui lui reste et qu'elle aimerait voir augmenter.
- Ce système doit en outre permettre de faciliter également le traçage des contacts qui ont eu lieu entre les personnes si l'une d'entre elles s'avère positive au Covid-19.
- Nous continuerons en effet, à examiner comment nous pouvons élargir les contacts sociaux, au fil des différentes phases. D'après les virologues, ceci ne pourra néanmoins pas se faire avant le 18 mai.

Vous savez aussi que le 11 mai marquera aussi la **réouverture des commerces**, là encore, soumise à des conditions strictes. Ça m'amène évidemment à la question sur les marchés. Je comprends la question sur les marchés.

Les marchés ne pourront pas reprendre à ce stade. Seuls les marchés ambulants donc les marchands ambulants plutôt ? alimentaires et non-alimentaires - isolés seront autorisés à leur emplacement habituel moyennant l'accord des autorités locales. Et je comprends la déception qui en découle. Et on peut l'expliquer, jamais complètement, mais au moins partiellement.

Premièrement :

- Le déconfinement, c'est un processus qui se fait pas à pas. Et c'est vrai qu'à chaque pas on crée de nouvelles opportunités. Et c'est vrai qu'à chaque pas, on crée de nouvelles opportunités pour certains mais pas pour tous. Et je comprends que ceux qui doivent encore attendre une semaine trouvent cela injuste
- Mais il faut aussi comprendre qu'on ne peut pas ouvrir en même temps tout le champ des possibles.

même si a priori, une activité ne pose en elle-même pas plus de risques qu'une qui est déjà ouverte. Ce que nous ne pouvons pas autoriser pour le moment, La question c'est aussi la multiplication de l'opportunité des contacts qui se pose ici. On rencontre la même difficulté pour les musées, les musées peuvent aussi dès à présent s'ils le souhaitent s'organiser mais pourtant leur activité n'est toujours pas autorisée et on espère pouvoir le faire pratiquement.

- En ce qui concerne la reprise des marchés, je rappelle aussi que les autorités communales sont pleinement mobilisées déjà aujourd'hui pour pouvoir organiser dans les meilleures conditions la réouverture des commerces. Cela leur demande énormément d'énergie. Il y a aussi des communes, vous l'avez dit, qui distribuent des masques. Parce qu'ils ont décidé aussi de faire ce geste-là pour leurs concitoyens. Et donc tout le monde met sa pierre à l'édifice pour pouvoir gérer cette crise. Je pense que la réouverture des marchés prendra aussi une certaine organisation. Il faut pouvoir aussi leur laisser le temps de faire cela.
- Et je vous confirme que l'objectif est bien d'établir les conditions relatives à l'ouverture des marchés pour le 18 mai.

Vous le voyez, nous avançons pas à pas en faisant preuve de la prudence nécessaire et gardant à l'œil l'évolution de la situation sanitaire. Et je tiens à rappeler que rien n'est inscrit dans le marbre et que nous pouvons ? si nécessaire ? toujours revenir sur les mesures d'assouplissement prises.

Et oui, c'est vrai, une phase suivante, la phase 2, est actuellement prévue pour le 18 mai et sera **peut-être l'occasion de se prononcer sur de nouveaux assouplissements**. Je pense par exemple à la reprise des marchés, comme je viens de l'évoquer, et des métiers de contact, à la réouverture des musées et des parcs animaliers et à la reprises des entraînements sportifs en extérieur. Mais aussi, et c'était la question de monsieur Verherstraeten, au nombre de personnes qui pourront être présentes à un enterrement ou à un mariage. Il s'agit-là également d'événements importants dans la vie des citoyens.

- S'il est important de **donner des perspectives**, je tiens à rappeler que la situation que nous vivons est inédite et que l'**incertitude épidémique** nous empêche d'apporter toute la clarté espérée.

Pour ce qui est du port du masque, vous le savez, le port d'une protection couvrant la bouche et le nez est **obligatoire ou recommandé** dans certaines circonstances :

- Il est obligatoire dans les transports en commun et dans les aéroports, dans le cadre du travail si les distances de sécurité ne peuvent être respectées et dans les écoles, au moins pour les élèves de plus de 12 ans et les membres du personnel tout au long de la journée ;
- Il est fortement recommandé à partir du 11 mai dans le cadre de la réouverture des commerces ;
- Je le répète encore et encore : la meilleure manière de se protéger est de limiter les contacts et de respecter les distances de sécurité.

Les différents niveaux de pouvoir mettent tout en œuvre pour être en mesure de procurer gratuitement une protection du nez et de la bouche à chaque citoyen. L'objectif étant ici d'activer tous les canaux possibles.

Le **gouvernement fédéral** soutient cette stratégie en apportant son soutien aux régions par le biais d'une série d'initiatives que je souhaite rappeler :

J'entends la charge de Monsieur Prévot, du PS sur le fédéral. Je rappelle quand même que le gouvernement fédéral, c'est vrai, s'inscrit dans cette volonté commune partagée à la fois par les communes, les villes, le niveau régional et par aussi les communautés, en soutien, au niveau régional qui a la compétence de la prévention, ne l'oubliez pas. Et donc oui c'est un soutien que nous voulons apporter.

Et comment est-ce que nous voulons apporter ce soutien ? Par effectivement l'apport de, et on les a commandés,

1. 12 millions de masques en tissu qui arriveront pour la fin du mois. Pourquoi des masques en tissu ? Parce que nous savons que la crise va être longue et nous souhaitons privilégier des masques d'utilisation durable.
2. On a aussi commandé 22 millions de filtres qui permettent d'augmenter le niveau de protection des masques qui sont faits maison.
3. Et effectivement, les pharmacies et les commerces peuvent également à nouveau vendre des masques chirurgicaux aux citoyens.
 - Un petit mot d'abord sur les pharmacies qu'on doit aussi, je pense, saluer. Leur engagement et leur professionnalisme évidemment en tous temps mais certainement pendant cette crise. Les conseils qu'ils prodiguent sont précieux.
 - Pour en revenir à la décision prise, elle découle du fait qu'il n'y a aujourd'hui plus de pénurie sur le marché. Je rappelle que le stock stratégique interfédéral reste réservé pour le personnel de santé et le personnel de sécurité. Nous avons encore en stock 40 millions de masques. 40 millions de masques disponibles sur demande.
 - Et c'est vrai, de son côté, la grande distribution s'engage à commander ? en plus de ce qui est fait par le fédéral ? 5 millions de masques chirurgicaux par semaine au bénéfice du stock fédéral encore ou interfédéral. Et vous voyez que cette ouverture permet aussi d'alimenter notre propre réserve.
 - Dans le cas où la situation sanitaire devait l'exiger, la grande distribution s'est engagée à vendre l'intégralité de son stock de masques à l'Etat belge.
 - En ce qui concerne la qualité des masques vendus dans les commerces, ce sont des masques chirurgicaux de qualité variable qui répondent tous aux normes de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé. Ces masques sont contrôlés à deux reprises, au niveau du pays de « départ » et à leur arrivée en Belgique par les douanes.
 - Alors est-ce que c'est nouveau que les grandes surfaces puissent vendre des masques ? Non.
 - Ce n'est pas une prérogative inédite puisqu'elle existait avant l'arrêté royal du 23 mars dernier. Néanmoins, comme dans d'autres pays, c'est bien dans le cadre de la stratégie de déconfinement et de la nécessaire mise à disposition généralisée de masques de protection pour les citoyens que le gouvernement fédéral et le secteur ont décidé de travailler de concert, et quand on a en fait levé ce fameux KB, on est simplement revenus à une situation qui préexistait à savoir que la grande distribution pouvait aussi vendre des masques, on leur a juste rendu cette possibilité qu'on leur avait ôtée. Et pour ma part, que toutes sortes de masques soient disponibles sur le marché, je pense qu'on ne peut pas reprocher au gouvernement de prendre ce type de décisions pour avoir avant reproché qu'il n'y en avait pas suffisamment.
 - Et je vous rappelle que tout cela se fait dans un cadre précis de réserve fédérale activée, renforcée, et réservée pour le personnel soignant.
 - Alors il y a une question sur la diminution de la TVA perçue. C'est déjà activé à 6%.
 - J'entends bien la question du prix des masques. Et c'est vrai que quand d'aucun profite de la situation de manière éhontée, cela n'est pas acceptable. Ceci étant dit, arrêtons les raccourcis, nous sommes dans un marché mondial, la loi de l'offre et de la demande est un principe économique de base. Vous pouvez ne pas l'aimer mais faire semblant qu'il n'existe pas, c'est aussi mentir à la population.

En ce qui concerne les testings plus particulièrement, il faut savoir qu'on a déjà en Belgique effectué 500.000 tests. 500.000 tests ont été effectués sur notre territoire. On est dans le top 3 des pays européens qui testons notre population.

On nous compare toujours à des grands pays qui se sont fait remarqué positivement pour le niveau de test. Et je dois dire sans le citer que nous sommes au-dessus de ce niveau de test. Est-ce que ça suffit ? Est-ce que tout le monde est déjà testé ? Est-ce que 11 millions et demi de personnes en Belgique sont testée ? Non, comme c'est le cas d'ailleurs dans d'autres pays. Est-ce qu'il faut pouvoir élargir la capacité de testing ?

Certainement. On est à 25.000 capacités de testing aujourd'hui, on compte monter ? pour cela il y a aussi des conditions ? c'est que les règles relatives à qui peut être testé soient élargies. Elles ont déjà été élargies une fois, Nous espérons qu'elles puissent être élargies d'avantage.

Je vous remercie pour votre attention.

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-sur-le-Conseil-National-de-Securite-du-6-mai>